

## Note à l'attention des candidats au dispositif Lumières des Cités 2021/2022

Chère candidate, cher candidat,

Le dossier de candidature Lumières des Cités complété par vos soins et les pièces justificatives que vous aurez jointes seront les seuls documents que les membres du jury examineront pour évaluer votre candidature. Prenez donc le plus grand soin pour le compléter de manière détaillée afin que votre projet et votre situation puissent être correctement étudiés.

Le dossier de candidature peut être imprimé puis complété de manière manuscrite. Il peut aussi être complété numériquement (format PDF\*). Dans ce cas, pour signer (page 4), vous pouvez utiliser la fonction « Remplir et signer ».

Si vous n'avez pas assez de place dans le dossier pour expliquer votre situation, votre projet d'études ou professionnel, vos engagements, n'hésitez pas à ajouter des pages supplémentaires.

Pensez à joindre les pièces justificatives demandées (notification de bourses, bulletin de notes...) mais aussi à transmettre tout document (jugement de divorce, attestation de formation BAFA...) que vous jugerez utile pour la prise en compte de votre situation par le jury.

Votre dossier de candidature et ses pièces justificatives sont à transmettre au secrétariat des élèves de votre lycée **au plus tard le lundi 31 mai 2021** (par voie numérique ou postale selon les indications de votre lycée).

Pour découvrir Lumières des Cités 2021/2022, vous êtes invité.e :

- à consulter le site [www.lumieresdescites.com](http://www.lumieresdescites.com)
- et à participer à un webinaire de présentation du dispositif qui aura lieu en ligne le **mercredi 19 mai 2021 à 15h** via le lien suivant <https://zoom.us/j/98108327940>

Bonne chance !

L'équipe Lumières des Cités

*\*Pour lire un fichier au format PDF, vous pouvez télécharger gratuitement et utiliser Adobe Acrobat Reader.*